

Face à la mobilisation, le ministre reconnaît l'urgence d'un recrutement : **IL FAUT DES POSTES STATUTAIRES !**

« Nous allons déployer plus d'assistants d'éducation plus de professeurs remplaçants dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd degré chaque fois que cela sera nécessaire » indiquait le ministre Blanquer lors de la conférence de presse gouvernementale du 12 novembre liée à la situation sanitaire.

Ces propos se concrétisent actuellement par des annonces de recrutements d'enseignants contractuels dans le 1^{er} degré et d'assistants d'éducation (AED) dans les collèges et lycées :

- Orléans-Tours : 221 contractuels dans le 1^{er} degré et 277 équivalents temps plein (ETP) dévolus au recrutement d'AED
- Normandie: 237 ETP
- Bordeaux : 277 contractuels du 1^{er} degré et 340 ETP pour les AED
- Lyon : plus de 300 contractuels dans le 1^{er} degré
- Toulouse : 197 contractuels dans le 1^{er} degré

Ces enseignants contractuels et AED, censés notamment pallier l'absence des enseignants vulnérables au Covid19, sont recrutés pour des CDD de trois mois !

Cette annonce confirme l'analyse de la FNEC FP-FO : oui il manque des personnels dans les écoles et les établissements et le ministre est bien obligé de le reconnaître !

Mais, au lieu de créer des postes en urgence, au lieu de recruter tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et réabonder celles-ci, le ministre fait le choix d'avoir recours à des contractuels précaires en CDD. Toute honte bue, les recteurs font même appel à des candidats au concours de recrutement des professeurs des écoles inscrits sur la liste complémentaire pour les recruter en tant que contractuels en CDD pour 3 mois et non pas en tant que fonctionnaires !

Le principe des listes complémentaires, qui doivent normalement permettre d'affecter des enseignants fonctionnaires stagiaires sur des postes vacants est donc totalement dévoyé, celles-ci se transformant en vivier de précaires dont le ministre et les recteurs pourront se débarrasser quand bon leur semblera.

Pour la FNEC FP-FO, puisque le ministre reconnaît le manque de personnels et se voit contraint d'embaucher les milliers de contractuels, une évidence s'impose : ces personnels recrutés doivent immédiatement devenir fonctionnaires stagiaires !

.../...

Dans le second degré, aucun recrutement d'enseignant supplémentaire – titulaire ou contractuel - n'est pour l'instant annoncé, les AED recrutés devant être utilisés pour assurer dans les collèges et les lycées l'accueil des élèves qui seraient contraints de suivre de l'enseignement à distance dans le cadre de « la continuité pédagogique » !

Plutôt que de recruter de manière pérenne des enseignants fonctionnaires d'État, pour faire baisser durablement le nombre d'élèves par classe, pour assurer le remplacement des enseignants absents, le ministre fait donc le choix de l'uberisation de l'Éducation nationale.

Le 1^{er} novembre les organisations FSU, FNEC FP-FO, SUD Éducation, UNSA Éducation, Sgen-CFDT, SNALC, CGT Educ'action, SNCL-FAEN, FCPE, FIDL et UNL demandaient au ministre de « *de procéder au recrutement de ces personnels dès la reprise du 2 novembre, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.* » Cette exigence, réaffirmée lors du conseil supérieur de l'éducation du 17 novembre, reste plus que jamais d'actualité !

Suite à aux dernières annonces ministérielles, la FNEC FP-FO s'adresse de nouveau aux organisations syndicales, aux fédérations de parents d'élèves et aux syndicats de lycéens pour leur proposer d'organiser dès maintenant des initiatives en direction des rectorats, des DSDEN et du ministre pour exiger :

- **Que tous les personnels recrutés à partir des listes complémentaires, abondées autant que nécessaire, le soient en tant que fonctionnaires stagiaires,**
- **Que tous les besoins en postes, en classes, et en heures d'enseignement soient satisfaits,**
- **Que tous les AED recrutés deviennent des moyens pérennes : pas de contrat kleenex de trois mois !**
- **Que tous les contractuels qui le souhaitent soient titularisés !**

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir pour faire valoir ces revendications.

Montreuil, le 19 novembre 2020